

RÉPUBLICAIN ORGANE

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

Les abonnements se paient d'avance. - Joindie 30 contimes à

Rédaction et Administration

CAHORS. - 1, RUE RES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COURSLANT, Directour.

se MAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, nº 34, es Place de in Bource, nº 8, est soule chargée, à Paris, de recevoir les an-nonces pour le Jeurnal.

PUBLICITÉ ANNONCES (la ligne).....

département est facultative dans le Journal du hait

LES FAITS DE LA SEMAINE

La Chambre continue dans une uniforme monotomie, la discussion du budget, sur laquelle se greffent d'anciennes interpellations, aujourd'hui démodées et sans intérêt. Scule la question des grands travaux publics a passionné les députés qui réclamaient à l'envie, en faveur de leur arrondissement respectif, sans souci du plan d'ensemble qui, seul, peut permettre d'obtenir un résultat correspondant aux sacrifices pécuniers que les contribuables devront s'imposer. Le Sénat remettra un peu d'ordre dans le fouillis dû à la bonne volonté des députés.

- Le ministre de la guerre a été obligé, pour ne pas en perdre l'habitude, de répondreà une interpellation relative aux accidents des Alpes. Il n'a pas eu de peine à obtenir l'approbation de la Chambre entière et M. Lasies lui-même s'est vu obligé de rendre hommage au général André. En quelques paroles émues le ministre s'est associé à la douleur des populations du Sud-est en partiticulier et de la France en général, mais « au nom de l'intérêt de la défense nationale, il s'est déclaré ennemi de la suppression d'exercices « qui nous éviteraient, en temps de guerre, la perte d'un très grand nombre d'hommes. »

- Le Sénat a entrepris la discussion de la loi sur les bureaux de placement. Il a écarté le projet du gouvernement et le projet du premier rapporteur, M. Expert-Besancon, pour adopter l'article ler du projet de M. Prevet. Ce projet consacre le statu quo; sera-t-il votéjusqu'au bout ? Il est téméraire de l'affirmer et la minorité d'un jour pourrait bien être la majorité du lendemain. Quoi qu'il en soit, cette discussion aura laissé sa marque dans l'histoire du Sénat. Quelques spectateurs des tribunes publiques ayant accueilli par desapplaudissements le discours de M. Poirrier, furent priés de vider les lieux. Cet excellent M. Fallières ne pouvait en croire ses oreilles et le vénérable M. Wallon couvrait de ses mains sa figure stupéfaite. Un pareil scandale au Luxembourg! Où donc ces énergumènes croyaient-ils se trouver? Ala Comédie française, an cirque Barnum ou au Palais-Bourbon? L'émotion calmée, la séance a continué.

Est-ce la paix ? Voilà la question que l'on peut se poser après les déclarations de M. Balfour à la Chambre des communes et du marquis de Lansdowne à la Chambre des Lords. Des propositions de paix auraient été faites officiellement au gouvernement anglais par le gouvernement hollandais, et les deux assemblées anglaises auraient favorablement accueilli cette nouvelle.

Malheureusement, il paraîtrait que le gouvernement hollandais aurait agi de sa propre autorité et sans l'assentiment des délégués Boers. Il est donc à craindre que ces négociations ne soient pas poursuivies et manquent leur but.

Le moment est admirablement choisi, cependant, pour obtenir du gouvernement britannique le maximum des concessions. L'accueil fait au prince de Galles en Alle-

magne, accueil très réservé de la part de l'empereur Guillaume et presque hostile de la part du people allemand, est bien de nature à rabaisser la morgue britannique et à faire comprendre aux Chamberlain de toute espèce qu'ils n'ont pas l'Europe avec eux. L'ironie lourde des journaux allemands et le dépit mal déguisé des feuilles anglaises font éclater l'évidente preuve du nouvel échec de la diplomatie britannique.

La conduite actuelle de Guillaume rachètera peut être sa conduite passée, relativement à la guerre sud-africaine. Le sort des Bo rs est entre ses mains.

F. L.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 30 janvier 1902

La Chambre continue la discussion du budget d'agriculture.

M. Gaffier rappelle que la Chambre vota une motion qui invitait le gouvernement à déposer un projet accordant des dégrèvements aux viticulteurs dont les vignes avaient été dévo-rées par le phylloxera.

M. Dupuy, ministre de l'agriculture promet

que ce projet sera appliqué avant peu.

M. Delpech-Cantaloup parle des caisses régionales de crédit agricole, au sujet des avances que l'Etat devait leur faire.

M. Dupuy répond que certaines difficultés se sont produites qui ne pouvaient faire accorder ces avances.

M. Decker-David, demande que l'enseigne-ment agricole soit créé et que la dispense de 2 ans de service militaire soit accordée aux jeunes gens qui ont suivi l'enseignement supérieur agricole.

La suite de la discussion est renvoyée à la séance de l'après-midi.

Séance de l'après midi

M. Cochery préside.

La Chambre reprend la discussion du budget de l'agriculture.

M. Quilbœuf se plaint que la loi des boissons serait défavorable aux producteurs de cidre.

M. Dupuy répond à toutes les questions qui ont été posées par les divers orateurs dans la séance du matin.

La discussion générale close, la Chambre passe aux chapitres.

Les deux premiers sont votés.

Sur le chapitre 3, M. Gérald demande que le gouvernement affiche partout les cours de

Les chapitres 3 à 9 sont votés. Sur le chapitre 10 M. Lafferre demande à quel moment le ministre espère faire voter l'organisation nouvelle des caisses régionales de crédit agricole et la loi sur les Warrants

agricoles.

M. Dupuy répond que dans quelques jours

Et les chapitres jusqu'à 32 sont votés ; la suite de la discussion est renvoyée à lundi. Et la séance est levée.

Séance du 31 janvier 1901

La Chambre reprend la suite de la discussion de l'interpellation Pastre-Zévaès sur les persécutions dont sont victimes les professeurs et les instituteurs républicains, libres-

M. Pastre ayant parlé vendredi dernier, c'est au tour de M. Zévaès qui se plaint des mesures que l'on prend contre les membres de l'université républicains.

M. Allemane rappelle le cas de M. Lapicque maître de conférences à l'Université de Paris qui fut frappé pour avoir ouvert une souscription en faveur de ceux des membres de l'enseignement qu'avaient déjà atteint les ri-gueurs de M. Leygues.

M. Allemane proteste contre un pareil acte. M. Lafferre dit que les faveurs sont réservées aux professeurs réactionnaires.

M. Lerraud se plaint aussi de la rigueur injuste du ministre de l'instruction publique à l'égard des professeurs républicains.

M. Perreau député méliniste félicite au contraire le ministre.

M. Leygues parle: il explique son attitude qu'il déclare excellente.

L'ordre du jour de confiance est voté. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 30 janvier 1902

Le président fait l'éloge funèbre de M. Denormandie décédé à l'age de 81 ans, M. Denormandie était l'un des sénateurs inamovibles nommé par l'Assemblée nationale. Il n'en reste plus que 9.

Le Sénat continue la discussion du projet sur les bureaux de placement : le projet de la commission est voté.

M. Lourties présente ensuite des observations sur la proposition relative aux sociétés de

M. Lourties voudrait qu'en cas de transformation d'une société de prévoyance en société de secours mutuels — c'est des Prévoyants de l'Avenir qu'il s'agit, — les déposants eussent trois mois pour retirer les sommes par eux

M. Strauss justifie le projet de la commission, et ce projet est voté.

Le Sénat passe ensuite au projet relatif à la

santé publique. La suite de la discussion est renvoyée à une autre séance, et la séance est levée.

Séance du 31 janvier 1901

Le Sénat reprend la deuxième lecture de la proposition de loi qui a été votée par la Cham-bre relativement à la contribution des paten-

Les neuf premiers articles ont été votés précédemment.

Au dernier de ces articles, M. Philippe Martin propose une addition qui est combattue par M. Gauthier, rapporteur, et repoussée. Les articles de 10 à 13 sont votés.

Est disjoint à la demande du ministre des finances un certain article 14 qui proposait une diminution des patentes en proportion du nombre des enfants des patentables. Puis M. Gourju développe un article addi-

tionnel qui est combattu par le rapporteur et par le ministre et repoussé par 155 voix contre

M. Denis présente un autre article additionnel dont on renvoie l'examen à la prochaine

La séance est levée.

d'injurier et de hair.

CHIQUENAUDES

Encore un à mettre dans le « Bloc des fripons », de M. de Cassagnac.

Je lisais, il y a quelques instants, les lignes suivantes:

" It y a deux patriotismes. Il y en a un qui se compose de toutes les haines, de tous les préjugés, de toutes les grossières antipathies que les peuples nourrissent les uns contre les autres. Je déteste bien, je méprise bien, je hais bien les nations rivales et voisines de la mienne; donc je suis bien patriote! Voilà l'axiome brutal de certains hommes d'aujourd'hui. Vous voyez que ce patriotisme coûte peu : il suffit d'ignorer,

« Il en est un autre qui se compose au contraire de toutes les vérités, de toutes les facultés, de tous les droits que les peuples ont en commun, et qui, en chérissant avant tout sa propre patrie, laisse déborder ses sympathies au-delà des races, des langues, des frontières.... Ce fut celui des hommes de 89....

Vous devinez sans peine que l'auteur de cette théorie infâme est un abominable sanspatrie. C'est un dreyfusard. Il émarge au bordereau du syndicat. Il traîne le drapeau dans la boue. C'est un juif, un franc-maçon de la Lique de l'Enseignement. C'est un mauvais Français qui souléve de dégoût le cœur des « Honnêtes Gens ».

Mais comment se nomme-t-il, que je courre l'assommer ?

Eh bien, le sauvage qui proféra ces paroles anarchistes, ce fut le pieux et tendre Lamartine.

Dans son discours sur l'abolition de l'esclavage, prononcé le 10 mars 1842, l'auteur de l'Immortalité de l'âme, de Jocelyn et de Gethsémani, le chantre mystique et larmoyont qu'à haute dose on inquiraite aux fillettes des couvents, cet homme, disje, sit un prêche maçonnique, sectaire et antipatriotique!

Ce grand-père d'Hervé eut vraiment de fâcheuses compromissions avec la bande judaïsante.

" Abomination ! Abomination ! "

S'écrierait en un alexandriu gracieux l'un de nos plus célèbres académiciens.

Si Lamartine vivait aujourd'hui, il serait certain de ne pas mettre les pieds dans les salons du noble Faubourg. M. Judet, de concert avec Drumont et Rochefort, jetterait sur lui le plus violent des anathèmes. Et les gogos qui s'infusent la prose, du Petit Journal, de la Libre Parole et du Transigeant, prendraiert leurs dispositions pour l'offrir en autodafé aux pauvres Cordicoles que Gustave Téry fustige sans

Pauvre vieux Lamartine! Ta réputation se ternit. Nous te croyions plus sérieux que cela. Comment, malheureux, tandis que les filles d'archevêques et les rejetons rabougris de notre bourgeoisie déliquescente cachent avec tant d'empressement, sous leur virginal matelas, tes œuvres pieuses et sentimentales, voilà que tu nous apparais farouche, sectaire, franc maçon, universitaire, intellectuel, dreyfusard, avec, sur tes lèvres, un refrain de l'Internationale!

C'est fini ; je ne veux plus te considérer comme un « Honnête Gen »!

René MAILLY.

EN CHINE

La Chine paie ses dettes

Le tao-taï a notifié à la commission des banquiers que le premier versement mensuel de l'indemnité, s'elevant à 1 820.000 taëls aura lieu aujourd'hui ler février.

Mouvement xénophobe

Une dépêche de Pékin au Figaro signale l'inquiétant état d'esprit de la population de la capitale chinoise. Depuis quelque temps des inscriptions hostiles aux étrangers et des appels de vengeance se multiplient.

Une école Française

Le consul général de France à Yun-Nan-Sed vient, avec la participation des mandarins qui se sont adressés à la population, d'ouvrir une école. Cette initiative a eu un tel succès, que le consulat dût clore immédiatement les inscriptions, qui atteignaient, dès le premier jour, 900. Aucun des inscrits ne voulant renoncer à son inscription, le viceroi est obligé de prendre des mesures pour donner satisfaction à la population.

Au Transvaal

Les journaux annonçaient ces jours derniers, la médiation de la Hollande au sujet des affaires du Transvaal.

D'après une note communiquée aux journaux, le gouvernement hollandais n'a pas soumis de propositions de paix ; il a plutôt présenté au gouvernement anglais certaines suggestions ayant pour objet de faciliter les moyens d'arriver à terminer la guerre.

On considère toutefois comme douteux qu'un véritable progrès dans ce sens puisse s'effectuer tant que les belligérants boers eux-mêmes n'auront pas fait des démarches précises pour donner connaissance de leur désir d'entrer en négociations pour la paix, et c'est là une ligne de conduite qu'il leur est toujours loisible d'adopter.

Un manifeste du Grand-Orient

Le Grand-Orient de France adresse à tous les francs maçons, répandus sur toute la surface du globe, un appel pressant dont voici les principaux passages:

« Depuis deux ans est engagé, dans la région sud-africaine, un duel qui rappelle la rencontre biblique du berger David et du géant Goliath.

" L'Europe suit les phases de cet invraisemblable combat avec une poignante admiration pour le petit peuple boer ; elle juge sévèrement l'Angleterre occupée à commettre le crime le plus abominable dont l'histoire moderne fasse mention.

» Mais l'Europe a sa part de responsabilité dans cette suppression d'un peuple de 300.000 habitants, poursuivie avec un acharnement si impitovable par une des plus grandes et puissantes nations qui soient au

» Que pensent de cette affaire les bons chrétiens de l'ancien monde et du nouveau! »

INFORMATIONS

Conseil des Ministres

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet,

Entre autres affaires, il s'est occupé de la célébration du centenaire de la naissance de Victor Hugo. Le ministre de l'instruction publique a soumis à ses collègues des propositions qui ont été approuvées.

La cérémonie aura lieu le mercredi 26 février, jour anniversaire de la naissance du poëte. Elle se fera au Panthéon, à dix heures du matin et sera organisée sur le modèle de celle qui eut lieu, il y a quelques années, dans le même édifice pour le centenaire de la Révolution française.

Le Président de la République, les Ministres et des délégations de tous les grands corps de l'Etat et des administrations publignes y assisteront.

Le prog amme comprendra;

Un discours prononcé par le ministre de l'instruction publique, au nom du gouver-

Un discours au nom et par un membre

de l'Académie Française;

Des morceaux de musique exécutés par l'orchestre de la Société des concerts et par la garde républicaine et des chœurs chantés par les élèves du Conservatoire.

Enfin des extraits des œuvres de Victor Hugo dits par des artistes de la Comédie-Française.

M. Nenot, achitecte du gouvernement, a été chargé de la décoration du Panthéon.

La Haute-Cour

Les bureaux des groupes républicains du Sénat ont désigné, aujourd'hui, leurs candidats aux fonctions de membres et de la commission d'instruction de la Haute-Cour. La Gauche républicaine a choisi MM. Cordelet, Choquet et Develle; l'Union républicaine, MM. Dusolier, Gazot et Ratier; la Gauche démocratique, MM. Vallé, Lecomte et Bernard. Ont été désignés comme suppléants MM. Tillaye, Monservin, Girard, Delcros et Savary.

La corruption électorale

M. Viviani vient de présenter la proposition suivante sur la corruption électorale :

Article premier. - Lorsque la Chambre aura invalidé un de ses membres pour cause de corruption électorale, dûment spécifiée par un de ses bureaux, elle pourra décider que le deputé invalidé sera inéligible pour la durée de la législature.

Art. 2. - Il y aura acte de corruption pour quiconque aura donné ou reçu des valeurs quelconques afin de procurer un vote ou une abstention. La simple promesse, même non suivie d'effet, sera considérée comme une tentative de corruption. Il y aura corruption ou tentative de corruption même si le don a lieu ou si la promesse est faite après l'élection. Dans aucun cas, il n'y aura lieu

de rechercher si le vote a été influencé par

le don ou la promesse.

Art. 3. - La corruption ou la tentative de corruption, qu'elle ait ou non profité à celui qui en est l'auteur, qu'elle émane personnellement de lui ou de telle personne salariée ou non qui sera à son service électoral ou membre de son comité, est visée par la présente loi.

Art. 4. - L'inéligibilité ne touche que les élections législatives et s'étend pour celui qui en est l'objet à tous les collèges électo-

Les cartes de visite envoyées en 1902

Chaque année, aux approches du ler janvier, on se dit qu'il faut en finir avec cette coatume bizarre d'envoyer « sa carte » à tous les gens que l'on connaît, de près ou de loin, et même à ceux qui, inconnus de vous, vous imposent l'échange en vous envoyant

Cette résolution aussitôt prise, on se rend néanmoins chez son papetier, oû l'on commande le nombre de cartes de visite strictement nécessaire pour se mettre en règle avec les convenances.

Il semblerait qu'ainsi le nombre des cartes de visite distribuées par l'administration des postes doive être tous les ans en diminution

sur les années précédentes. Il n'en est cependant rien et chaque année, au contraire, la statistique dressée par l'administration, des cartes expédiées par ses soins montre que leur nombre est en aug-

En 1902, le nombre des cartes de visite distribuées à l'occasion du renouvellement de l'année a atteint pour Paris seulement 20,250,000.

L'an dernier, ce nombre avait été de

19,700,000.

C'est donc en faveur de 1902 une augmentation de 550,000, soit 2 1/2 0/0 envi-

L'usage de la carte de visite, comme on peut le voir, est loin encore de tomber en désuétude.

Un procès monstre

Certains journaux parlent d'un procès monstre que soulèveraient, après la question des chartreux, celle de la chartreuse.

On sait que toute bouteille de chartreuse est revêtue d'un extrait de naissance affirmant son origine et illustrée, par surcroît, d'un globe, d'une croix, de la signature à double exemplaire de « L. Garnier ». Or ce L. Garnier était, il y a quelque quarante ans procureur de la Grande-Chartreuse, c'est-àdire moine délégué aux affaires extérieures. Soit faute d'ingéniosité, soit faute de confiance, on n'employait pas encore en ce tempslà le stratagème de la société civile. Comme la congrégation ne possédait pas d'autre part l'existence légale, le procureur était la seule personnalité réelle dans cette collec. tivité d'ombres.

C'est ainsi que, pour obvier aux contre-façons dont la distillerie naissante était déjà victime, il fut amené à déposer, en son nom et à garantir de sa signature la marque de fabrique qui se perpétue aujourd'hui sur tous les produits cartusiens. Bien qu'immortalisé par la persévérance de cette publicité mondiale, dom Garnier est cependant mort aux environs de 1871. Mais voici que les héritiers tardifs s'aviseraient subitement que, si leur auteur fut propriétaire devant la loi, il doit l'être devant la postérité et réclameraient en conséquence, non seulement la restitution de la distillerie, mais encore la totalité des bénéfices antérieurs, soit une somme qui se chiffrerait, à leur avis, par plusieurs centaines de millions.

On prétend que le procureur actuel aurait été assigné à cette double fin, la veille de la prescription trentenaire, et que les droits proportionnels perçus pour l'enregistrement de cet exploit peu banal s'élèveraient à eux seuls, à la bagatelle de 36.000 fr.

Le Téléphone chez Ménélik

Il paraîtrait que les installation téléphoniques de l'empire du négns avancent rapi dement. On est en train maintenant de poser les fils qui relieront la capitale de Ménélik à la colonie italienne d'Erythrée. C'est l'Italie qui fournit les fils et le négus les appareils. Ménélick vient en outre, de promulguer un édit déclarant que tout individu qui aurait le malheur de couper un fil téléphonique aurait le bras droit tranché. Il paraît que cet édit était nécessaire pour prévenir les superstitions de certaines tribus.

CHRONIQUE LOCALE

L'échenillage

L'arrêté règlementaire, en date du 19 décembre 1889, dispose que l'échenillage des arbres, arbustes, haies et buissons existants dans le département du Lot, doit être effectué, chaque année, avant le 15 jain.

MM. les maires sont priés de vouloir bien veiller à son exécution et de faire publier et afficher à nouveau les dispositions dudit arrêté, qui a été inséré dans le Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Enfin, l'attention de ces magistrats municipaux est appelée sur les avantages du hannetonage, c'est à dire de la destruction des hannetons et de leurs larves. Cette utile pratique ne saurait être trop encouragée.

CAHORS

La Mutualité scolaire

L'assemblée générale annuelle de la Mutualité scolaire aura lieu le jeudi 6 février prochain, à 2 heures de l'après midi dans une des salles de l'hôtel de ville de Cahors.

Causerie de la Mairie

Nous rappelons que c'est ce soir à 8 heures, dans la salle du Conseil municipal que M. Roustan, le distingué professeur de philosophie du lycée Gambetta, fera sa causerie sur : Le mouvement féministe.

Orphéon de Cahors

L'Orphéon vient de décider dans sa dernière séance, que le grand Concert annuel, offert à ses membres honoraires, aurait lieu au théâtre, le dimanche 16 février prochain.

Pour témoigner de sa vive gratitude envers tous ceux qui n'ont cessé d'encourager les efforts de l'Orphéon, depuis sa fondation, et qui ont ainsi contribué à le placer au premier rang des Sociétés chorales, le Conseil d'administration n'a pas reculé devant les frais énormes qu'exigent des soirées vraiment artistiques.

On se rappelle encore les derniers concerts, donnés au théâtre, avec tant de succès, et où il nous fut si agréable d'entendre des artistes tels que le ténor Lafarge, la basse Azéma, pensionnaires de notre Académie Nationale de musique ; Mme Oswald, de l'Opéra Comique ; Mlle Marguerite, du théâtre de la Monnaie; MM. Bron, l'excellens violoniste des concerts Lamoureux, et Kranız, le célèbre flûtiste; les comiques Désarnaux et Sadi-Paty, de l'Odéon, etc.,

Au public en housiaste qui était venu en foule applaudir de tels artistes, il fallait réserver d'aussi belles soirées : cette fois encore l'Orphéon a été assez heureux pour s'assurer le concours d'artistes de premier mérite qui, certainement, maintiendront le grand éclat des concerts de notre chorale

Nous ferons connaître incessamment les noms des artistes et le programme de cette magnifique soirée.

Tirage au sort

Hier à 10 heures du matin, pour le canton Nord, et à 2 heures de l'après-midi pour le canton Sud, ont eu lieu à la mairie de Cahors, sous la présidence de M. Veillon, secrétaire général de la Préfecture, les opérations du tirage au sort.

Il y avait 67 conscrits du canton nord et

54 du canton sud.

Le nº 1 a été porté, pour le canton nord, par le conscrit Sémirot Guillaume de Cahors. Le nº 67, par le conscrit Jarlan Marcellin, de Lamagdeleine.

Le nº la été porté, pour le canton sud, par le conscrit Cabarrot, Louis d'Arcambal. Le nº 54 par le conscrit Pinède Louis du

Durant toute la journée, par bandes joyeuses, les conscrits ont parcouru la ville. Il n'y a pas eu d'incident regrettable signaler.

Concours d'animaux gras

Le concours des animaux gras a eu lieu aujourd'hui à 1 heure sur la place Thiers, sous la présidence de M. Delbreil, vice président de la société agricole, propriétaire à Caïx, assisté de MM. Caviole-Dumoulin, délégué du Préfet du Lot, Mazières, adjoint au maire de Cahors, et des membres du jury: MM. Quercy, professeur d'agriculture, Delthil, Bras, Pagès, vétérinaire, Laporte, Brugalières, Rhodes, Dalet, Dapuy, Gras, Delpech, secrétaire.

ĸ				
				MM.
	1er	prix,	150 fr.,	Devès à St-Médard;
ı	28	-		Pouget à Luzech;
	3e	-	120	Cavalié à Caïx;
ı	40	-	110	Combes à Vire;
	50	-	100	de Valon à Salvezou;
ı	6e	_	90	Mourguès à St-Denis-Cat. :
	70	-	85	Lacan à Cazals;
į	8e	-	80	Lacaze à St-Cernin.

MOUTONS

ler prix,	45 fr.,	Delmouly à Luzech ;			
2° -		Conquet à Douelle;			
3° —	35	Cavalié à Arcambal;			
4. —	30	Delteil à Arcambal;			
5	25	Amalric à Arcambal;			
60 —	20	Simonis à Douelle;			
70 -	15	Malirat à Arcambal;			
8. —	10	Hugon à Boissières;			
90	10	Jouclas à Arcambal;			
10° —	10	Petit à Calamane;			
Prix supplémentaire (moutons), 10 fr.,					
Vaurez à Valroufié.					

Après le concours, M. Delbreil a adressé aux propriétaires quelques mots de félicitations et d'encouragement.

Le concours s'est termiué à 3 heures

Théâtre des Variétés

DIRECTION DONVILLE. - ALLÉES FÉNELON Samedi 1er février

Représentation de gala offerte aux dames. Le Caball d'Espagne. Drame historique en 4 actes, de M. Donville.

Un gendre tombé du ciel. Vaudeville en l acte.

Dimanche 2. — Deux représentations A 2 h. 1/2 matinée populaire à prix réduits Roméo et Juliette. Drame en 4 actes. L'amour en sabots. Vaudeville en 1 acte.

Le soir à 8 heures prix ordinaires La belle Catalane. Drame en 4 actes, de M. Donville.

Les Grenouilles à Papa. Vaudeville en l

Prix et heure ordinaires; la salle est chauffée.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DES 30 JANVIER ET 2 FÉVRIER Dominik Ertl. Allegro Militaire, Le Domino Noir (ouverture), Auber. Woldtenfel. Toujours ou Jamais (valse), Gounod. Mireille (fantaisie), Georgette (polka pour piston), Wettge.

De 3 à 4 heures. Allées Fénelon

MAIRIE DE CAHORS

SERVICE DU GENIE

Travaux d'entretien des bâtiments militaires dans la place de Cahors, pendant les années 1902 à 1907 inclus.

Le Jeudi, 27 février 1902 à 2 heures du soir il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter sur série de prix, pour l'entretien des bâtiments militaires pendant les années 1902 à 1907 inclus.

Les travaux seront adjugés en un seul lot. A titre de simple renseignement, il est indiqué que la moyenne des travaux exécutés pendant les trois dernières années, s'est élevée à la somme de huit mille francs (8.000 fr.)

Les pièces du marché sont déposées au bureau du Chef du Génie à Montauban, rue Ingres nº 45, et chez le casernier du Génie

Les pièces énumérées aux articles 5, 6 et 7 de la notice nº 2 annexée au cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs, devront être adressées au Chef du Génie, à Montauban, avant le 17 février 1902.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — Tirage au sort. -Le tirage au sort de la classe 1901, a eu lieu le 30 janvier à 2 heures du soir sous la présidence de M. Caviole-Dumoulin, conseiller de préfecture.

Puy-l'Evêque, numéros 2, 12, 13, 14, 15, 23, 39, 40, 42, 46, 58, 62.

Duravel, numéros 5, 10, 11, 32, 36, 47. Floressas, néant. Grézels, 1, 34.

Lacapelle-Cabanac, 55. Lagardelle, 54. Mauroux, 56, 67.

Montcabrier, 12, 24, 35.50, 66.

Pescadoires, néant. Prayssac, 6, 7, 21, 22, 25, 30, 31, 33, 36, 45, 50, 64, 65, 68. Saint-Martin-le-Redon, 8, 48, 51.

Sérignac, 3, 9, 29, 49, 61, 53. Soturac, 18, 20, 27, 28, 38, 41, 44, 52, Touzac, 4, 19, 26. Vire, 16, 43, 57.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Arrestations. — La gendar-merie de Rodez vient de conduire à la maison d'arrêt de Figeac la nommée Marie Deligean, 42 ans, et le nommé Benoit Pignol, contre lesquels une plainte pour vol a été déposée.

A la gare. - M. Bessières, chef d'équipe à la gare de notre ville, vient d'être nommé aiguilleur sur sa demande.

La neige. — La neige vient de refaire son apparition. Depuis jeudi, elle tombe sans discontinuer. Tous les plateaux en sont recouverts d'une couche de plusieurs centimètres. En ville, elle fond en touchant le sol, occasionnant une boue épaisse.

SOUSCEYRAC. - Accident. - M. B..., propriétaire au Mascourt, vient d'être victime d'un accident d'une certaine gravité. En déchargeant une charrette remplie de barres de fer, ce malheureux a été pris entre les bœufs et la voiture; l'attelage s'emballa tout à coup, et le lourd véhicule lui passa sur le corps. Le docteur, appelé en toute hâ-te, a constaté la fracture de deux côtes et de nombreuses contusions.

Quoique la vie du blessé ne soit pas en danger, son état est assez grave.

LAVAL-DE-CERE. — La foire. — La troisième des foires nouvellement créées se tiendra le samedi 8 février prochain. Comme les années précédentes, cette foire sera abondamment pourvue d'animaux de toute espèce. Les marchands étrangers y trouveront un magnifique choix de cochons gras et de charcuterie.

SAINT-CÉRÉ. — La neige. — La matinée de jeudi a été splendide; ce n'est que vers midi que le temps s'est couvert, et presque aussitôt la neige est tombée en quantité sans discontinuer jusqu'à la nuit.

Arrondissement de Gourdon

MARTEL. - Arrestation. - Au dernier marché la gendarmerie de Martel a arrêté un cultivateur demeurant à Gignac, qui aurait volé des troffes.

Ayant été vu au moment où il emportait 8 kilos de truffes, il fut dénoncé aussitôt, et ne tarda pas à être arrêté.

Dans un premier intérrogatoire, il a avoué en avoir volé cinq livres au marché de samedi dernier.

Ce jeune homme se nomme Jean Lasserre.

BIBLIOGRAPHIE

Sous la rubrique « Choses et autres », l'Avenir Gourdonnais publie une variété relative aux « Quelques notions de droit rural et administratif à l'école primaire », de M. A. Feyt.

L'auteur de l'article, M. A. Delprat, après avoir constaté que les divers enseignements donnés soit à l'école primaire, à l'école primaire, à l'école supérieure, soit au lycée, sont muets sur toute notion de droit, écrit en faveur de l'opuscule de M. Feyt, les lignes suivantes:

La solution du problème me paraissait très éloignée lorsque, ces jours-ci, j'ai découvert un petit livre présenté sous le titre suivant : Quelques notions de droit rural et administratif

à l'école primaire.

Et ce n'est pas sans plaisir que j'ai lu le nom de l'auteur ; car M. Albert Feyt est un de nos compatriotes, hautement apprécié, par tous ceux qui l'ont connu, pour sa fougue, ses idées généreuses.... et son dévouement passionné à une cause qu'ont exaltée tous les hommes de cœur ; je veux dire le relèvement intellectuel et moral de la masse. Son petit ouvrage est déjà honoré d'une souscription du ministre de l'instruction publique. Je suis convaincu qu'il intéressera au plus haut point, le personnel enseignant primaire à qui la démocratie confie aujourd'hui la mission si importante d'élever

Feuilletez ce livre, mon cher ami et vous reconnaîtrez avec moi combien M. Feyt a fait « œuvre saine et utile ». Car, ainsi que dans une élogieuse préface le dit le Dr Bénech, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de

« M. Feyt a choisi parmi les notions de droit « usuel, celles qui lui ont paru utiles à con-« usuel, celles qui lui ont part utiles à con-« naître à un enfant qui va quitter les bancs « de l'école et il a cherché à les mettre à sa « portée. On trouvera dans son travail, toute « la clarté d'esprit, toute la rigueur de juge-« ment, toute la précision de pensée qu'il « apporte dans tous ses actes et qui lui ont « déjà valu tant de témoignages d'affectueuse « sympathie ».

Etude de Me CONTOU huissier à Cahors

VENTE DE TABLEAUX

Il sera procédé le neuf février 1902 à 2

heures du soir et jours suivants s'il y a lieu, A la vente aux enchères publiques de ta-bleaux anciens et modernes et dont quelques-uns de maîtres, dépendant d'une succes-sion. Leur vente a été décidée par suite du défaut d'entente sur leur partage en nature.

Ces tableaux représentent des sujets divers : sites, paysages, châteaux, personnages, etc., sur toile et sur bois.

Ils sont exposés dans un local sis boulevard Gambetta nº 57, où on peut les visiter et où ils seront vendus.

La vente aura lieu au comptant avec 10 0/0 en sus pour les frais.

S'adresser, pour renseignements, à M. Lacosse, ancien avoué, 7 rue Fénelon.

L'huissier chargé de la vente. Signé: CONTOU.

BULLETIN FINANCIER

Malgré des reports assez élevés, notamment sur nos rentes, les allures du marché sont très

Les affaires fin prochaines ont été très actives sur l'ensemble des valeurs.

Le 3 0/0 sur lequel on a coté 28 et 30 centimes de report cote 100,40 en liquidation; le 3 1/2 0/0 avec le même report finit à 102,70.

Les Sociétés de crédit sont ferme : le Crédit Foncier est à 730; le Comptoir National d'Escompte à 586; le Crédit Lyonnais à 1.308; la Société Générale à 608.

Nos chemins sont sans changement

Nos chemins sont sans changement.

Le Suez est à 3,840.

Parmi les fonds étrangers ; l'Extérieure se traite à 77,72 ; l'Italien à 100,20 ; le Portugais

Le Turc D cote 26; la Banque Ottomane,

La souscription aux obligations de la société des Fers et Aciers Robert, recue aux guichets de la Societé Générale, à Paris et dans ses agences de province, va être bientôt close. Ces titres émis à 475 fr., rapportent 25 fr. et sont rembonrsables à 500 fr. en 40 ans, mais on ne doit pas oublier que cette société a pu rembourser en 3 ans toutes ses obligations, alors qu'elle avait encore 35 ans devant elle.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour faveriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL: 160 MILLIONS Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Dépôts de fends à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 3 à 5 ans : 3 1/2 0/0, net d'impôt et de timbre; — Ordres de Bourse (France et étranger); — Souscriptions sans frais; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiate-ment. (Obl. de Ch de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bens Panama etc.) ; - Escempte et Encaissement de coupens ; Mise en règle de titres;
 Avances sur titres;
 Escompte et encaissement d'effets de commerce; - Garde de Titres ; - Garantie centre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages ; - Transports de fonds (France et Etranger); — Billets de crédit circulaires; — Lettres de crédit; — Renseignements; — Assurances; - Services de cerrespondant, etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège social, à Cahors et dans plusieurs autres agences, depuis 5 francs par mois; tarif dé-croissant en proportion de la durée et de la

60 bureaux à Paris et dans la banlieue, 302 agences en Province, lagence à Londres, corres-pondants sur toutes les places de France et de Etranger.

Tribunal de Commerce de Cahors

Les créanciers du sieur DAJEAN, marchand de chapeaux à Lalbenque, ont invités de nouveau à se rendre le vendredi 31 janvier 1902, à 3 heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

> Le Greffier, A. POULVEREL

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur DENÈGRE, négociant à Lascabanes, sont invités à se rendre le vendredi 7 février 1902, à 2 heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour faire vérifier leurs créances.

Deuxième et dernière vérification.

Le Greffier, A. POULVEREL.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES	
Bœufs.	1362	1362	0.86 à 1.48	
Vaches.	419	419	0 78 à 1.46	
Taureaux.	94	94	0.76 à 1.30	
Veaux.	1320	1320	1.50 1 2 30	
Moutons.	14856	14600	1.40 à 2.10	
Porcs.	4540	4540	1.05 à 1.45	

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	YENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	159	113	85 à 70
Vaches.	20	12	35 à 60
Moutons.	614	391	78 à 90
Porcs.	2039	2027	46 à 52

Bulletin météorologique

DATES	TEMPERATURE		Pression atmospherique	
	maxima	minima	réduite au niveau de la mer	Tomps
31 Jeudi	+ 5	-2	764	Neige
1 Vend.	+4	-1	762	Couv.
2 Sam.	5+	-1	750	Neige
			Altitude moyenne d (Lycée), 128 mètres d da niveau de la mer-	

Temps probable : Mauvais

D' HERBEAU.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE

à Cahors Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place

d'Armes. Mm. LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

Mile MOLINIÉ, buraliste, rue de la

Mme Vve VALLIER de BY, buraliste, rue de la Liberté.

- M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.

- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

FRUILLETON DU « Journal du Lot » 7

LE PAYS

DES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNEDICT-HENRY REVOIL

VI

A la mer

A mesure que le Jonas s'aventurait dans la Manche, la mer devenait plus mauvaise et les vents très contraires à la marche du navire. Les passagers se virent forcés de rester dans leurs cabines, ne pouvant point remuer sur leur lit de douleur, et dans l'impossibilité de manger, car la vue du meilleur plat leur inspirait une horrible répugnance, tant le mal de mer sévissait parmi eux.

Un soir au moment où le brik pénétrait dans l'Océan Atlantique, le vent tomba et une grande accalmie succéda à la tempête. Ce fut heureux pour les pauvres malades qui éprouvèrent un soulagement sans pareil et purent dormir à leur aise, tandis que le Jonas, con-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité aves l'Agence Mavas.

Le lendemain matin tous les voyageurs se montrèrent, les uns après les autres, sur le pont, le visage pâle, il est vrai, mais du moins le cœur rasséréné.

Victor et Jean étaient guéris, ou peu s'en faut, et ils paraissaient heureux de leur rétablissement. Tous deux sondaient l'horizon bleu et se livraient à des rèves dorés sur toutes les coutures.

Un certain nombre de passagers, voulant célébrer leur retour à la santé par une petite débauche, crurent pouvoir recourir à la cantine du bord; ce fut à ce moment-là que le capitaine montra son caractère raide et inexorable. Il fit lire par Nélis à ses subordonnés le règlement du bord par lequel tous les rassemblements et toutes sortes de cris étaient défendus sur le pont du navire, aussi bien que dans les ponts et entreponts. Un article de ce règlement disait que toute personne désobéissant à ces ordres devenait passible de la prison à fond de cale, avec privation de l'ordinaire ; il recevrait simplement du pain et de l'eau.

Cette lecture produisit un sentiment de déception et de colère chez tous les passagers. Les uns protestèrent contre cette ordonnance dont on ne leur avait point fait part au moment où ils avaient payé leur passage. car elle les privait de leur liberté d'action; mais le capitaine leur déclara, en quelques mots bien sentis, que les lois reconnues le rendaient maître absolu à son bord, et qu'il avait le droit de vie et de mort en cas de re-

Aux murmures exprimés par plusieurs pas-

sagers, le capitaine répondit par des menaces terribles qui ramenèrent le calme et la soumission parmi tout ce monde-là.

Nous ajouterons encore que les matelots n'étaient guère plus aimables que leur chef. Dès qu'ils voyaient un groupe se former sur le pont, ils se faisaient un plaisir, ou de jeter des cables dans les jambes, ou bien des seaux d'eau, de façon à dissiper tout conciliabule.

D'autres fois un de ces méchants marins, perché dans le hauban, criait tout à coup:

- Eh! là-dessous, gare chien de terriens! Et sans attendre un moment, il faisait tomber sur le pont une vergue ou un esparre, au risque de casser la tête ou les bras aux pauvres

Le but du capitaine était sans doute de prouver à ceux qu'il avait à son bord que la vie maritime n'est pas faite pour se livrer au plaisir, et c'est pour cela qu'il avait donné l'ordre à son équipage d'agir comme s'il n'y avait eu aucun passager sur le Jonas.

Vers deux heures de l'aprés-midi les passagers furent appelés sur le pont, et le capitaine ieur fit savoir qu'ils allaient être divisés par escoude de huit personnes, afin de se partager entre eux un plat préparé à leur intention. Il lut alors la liste des passagers et dès qu'il avait appelé huit personnes, il disait: premier mess, - deuxième, troisième mess, et ainsi de suite jusqu'à la fin.

Cet arrangement une fois terminé, au milieu des murmures et des plaintes des pauvres émigrants qui n'en pouvaient mais, le capitaine déclara que le pain frais et les quelques

poulets qui restaient à bord seraient dorénavant réservés aux malades. Tout le monde devrait se contenter de la ration de mer, c'està-dire du sel, de la viande, des poids ou haricot, du biscuit, d'un verre de genièvre et d'un quart d'eau fraîche. Chaque mess devait en outre désigner un des huit passagers qui en faisaient partie, pour prendre à la cuisine le dlner, ou le déjeuner des sept autres.

Dès que la lecture de ce réglement fut achevée, la cloche piqua le signal pour la distribution des vivres, et l'on vit, sur le Jonas, des hommes courir de tous côtés, portant des plats fumants remplis d'une nourriture plus ou moins saine. Quelle qu'elle fût, les passagers prirent leur repas dans l'ordre indiqué par le capitaine autocrate du Jonas.

Le hasard avait donné pour camarades d'escouade au mess dont Jean et Victor faisaient partie un ex-magistrat qui avait fui la France pour des raisons inconnues, un docteur, un banquier allemand ruiné à Hambourg et à Bade devant les tapis verts, un gentilhomme des Flandres qui avait dissipé tout son patrimoine, et en était réduit à se rendre en Californie pour se refaire et redorer son blason, et enfin un officier qui se vantait d'avoir tué son colonel dans un duel récent.

(A survre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 26 |

MADEMOISELLE

MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÉNOR

VI

Second avertissement

Elle releva la tête, s'attendant à une explosion d'indignation... Mais Dantrée souriait.

— Vous ne croyez pas m'apprendre du nouveau, n'est-ce pas Catherine?... On pense cela; mon Dieu! pourquoi ne le penserait-on pas? je le penserais moi-même dans un cas pareil. Ma chère enfant, vous avez dix-sept ans et vous ne savez pas grand'chose de la vie. J'ai vingt-sept ans, et je la connais à fond. Je puis donc vous dire que jamais un homme pauvre n'a épousé une femme riche, sans qu'on ai dit la même chose. Comme de raison, on me représente comme un faiseur, un coureur de dot Je serais surpris qu'il en fût autrement. Votre père le croit. Mme Vavasor, qui sait ce qu'elle ferait à ma place, le croit également.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

Votre cousin, furieux d'avoir été repoussé, le croit de même. Mais vous, Catherine, ma chère, — et il fixa ses beaux yeux limpides sur les siens, — sans doute vous ne le croyez pas... Si vous le croyiez... il faudrait, à l'instant même, me dire de partir, et je vous obéirais.

— Gaston, quelle folie!... Si je le croyais, serais-je la à vos côtés?... Je mourrais s'il me fallait douter de vous...

Dantrée rit doucement.

— Non, vous ne mourriez pas, Catherine, vous m'oublieriez en six mois, car vous trouveriez facilement un homme qui vaudrait mieux que moi.

Dantrée avait raison.

Il aurait été très facile de trouver un homme qui valût mieux que lui; mais Catherine lui répondit comme s'il eût eu tort.

— Je n'oublierai jamais! Quand je vous oublierai... fidèle ou infidèle... c'est que j'aurai oublié toute chose de cette terre!

Dantrée se sentit un peu ému, prit une de ses mains, et la porta à ses lèvres.

— Je ne suis pas digne d'un tel amour et d'une telle confiance. Je suis un misérable, Catherine, indigne de baiser le bas de votre rob. Ma vie n'a été qu'une longue suite de folies... mais j'essaierai, oui, j'essaierai de vous rendre heureuse. Et plus tôt vous serez ma femme, mieux cela vaudra. Mademoiselle Dangerfield, ajouta-t-il en reprenant son insouciance accoutumée, ne vous êtes-vous pas aperçue qu'il commence à pleuvoir?

C'était une véritable journée d'octobre, où

le soleil alternait avec la pluie. L'orage qui avait couvé depuis le matin, était près d'éclater

Catherine regarda le ciel couvert de nuages et une grosse goutte, puis une autre tombèrent sur son visage.

— Et nous sommes à cinq mille de Scarswood, et dans cinq minutes la pluie va tomber à torrents. Gaston, qu'allons-nous faire?... reprit Catherine, j'aimerais assez à ne pas être trempée. papa va me gronder.

— Je tiendrais aussi à ne pas être mouillé. Ne pouvons-nous faire un temps de galop et aller chercher un abri?... Vous connaissez tout le monde dans les environs. Tenez! voilà la résidence du major Marchemont, là-bas. Ne sont-ce pas ses tourelles que j'entrevois à travers les arbres?

- Oui... oui...

- Ma chère Catherine, je comprends votre hésitation. Le brave major a fait de son mieux pour me malmener l'autre jour. Mais j'oublie facilement, et cela ne m'émeut pas beaucoup. J'aime encore mieux la figure de ce vieux brave que l'orage.

— Non, dit Catherine. Si vous pouvez endurer les mines désagréables du major Marchemont, moi je ne le puis. Nous pouvons faire mieux que cela. Nous pouvons aller au *Trou-*

- De tout cœur.., Où est le Trou-Perdu?

— Pas à plus d'un quart de mille d'ici. La maison appartient à ma vieille nourrice. Elle est venue avec nous de l'Inde, et papa lui a donné cette habitation pour y finir ses jours

et se débarrasser d'elle. Elle et Ninon ma femme de chambre vivaient ensemble, comme chien et chat. Vite, Gaston... Voici la pluie.

La pluie tombait, en effet, à torrents.

Itdesim filait bravement en avant; Dantrée

suivait son guide.

Ils étaient tout près de la côte; au loin, on entendait le bruit monotone de la mer battant le rivage.

— Nous voici arrivés! s'écria Catherine, mais nous n'en avons pas moins reçu l'averse. Gaston, alors, leva les yeux et vit devant lui le Trou-Perdu.

C'était une longue, basse et sombre maison, qui était comme cachée dans un trou de verdure, près de la côte, entourée de haies et abritée par de grands ormes.

Elle était là toute seule, et avait l'air effroyablement triste.

Gaston n'avait aucune imagination et n'était pas superstitieux; mais, en voyant ce lieu, il sentit un petit frisson courir dans toute sa gracieuse personne.

- C'est assez lugubre, Catherine, dit-il en sautant à bas de son cheval. On pourrait tuer quelqu'un ici, sans que personne s'en doutat

— Un meurtre a été commis ici, et un horrible meurtre, répondit Catherine. Une jeune fille de mon âge a tué son amant qui l'avait trompée, sous ces ormes. On l'a arrêtée, jugée, condamnée, pendue, et les braves gens du pays prétendent que les funèbres amants reviennent encore en ce lieu.

(A suivre.)



DÉPÔT: Pharmacie FOURNIÉ, Place du Marché à Cahors.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en
France, Angleterre. Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison

LOTION ANTISEPTIQUE DU D' GELIS Contre les Pellicules et la chûte des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2340 du 1er février 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

GRAVURES. — Au Transvaal: le commandant Scheepers, prisonnier de guerre blessé et fusillé par les Anglais.

Italie: Rome: l'Exposition, au Vatican, des cadeaux reçus par le Pape, à l'occasion de son prochain jubilé. — Le déballage des cadeaux. — Le cellier. — Le classement des présents.

Armée: la présentation de l'étendard, aux recrues du les régiment de cuirassiers (25 janvier 1902).

Beaux-Arts: Rembrand et Saskia, tableau de M. Léon Brunin.

Fantaisies illustrées : nos Maîtres, (suite), illustrations de L. Maltesse.

Départements: au pays de Sarah-Bernardt; Belle-Ile-en-Mer: Le port, le bourg, l'église neuve et la vieille mairie de Sauzon. — La villa

Fortin de M^{me} Sarah-Bernhardt.

Chine: au fond de la Chine: Hopital de la mission catholique française de Tchong-Kin. —

Missions catholiques de Mien-Lin-Kien et de Houi-Li-Tchéou, (Kien-Tchang). — Chapelle du

collège de la mission du Se-Tohoan occidental.
Portraits: la Ristori. — Dom Jaime de Bourbon et les Infantes ses sœurs. — M. Malabari. —
La Reine des Reines. — Le R. P. Gallen, maire de Sauzon.

Russie: St-Pétersbourg: la bénédiction des drapeaux avec l'eau de la Néva.

Paris: les bijoux de M^{me} Sarah-Bernardt, dans Théodora. — La nouvelle balayeuse électrique et l'arroseuse nouveau modèle.

La revue comique, par Jehan Testevuide.
TEXTE. — Chroniques: courrier de Paris, par
Philippe Maquet; Théâtres, par H. Lemaire;
notre enquête sur la question Algérienne, par
Ch. Mainard; les préparatifs du jubilé de
Léon XIII, par A. Boyer d'Agen; au pays de
Sarah-Bernardt, par Th. Janvrais; au fond de
la Chine, par L. Coidre; le 80° anniversaire de
Madame Adélaïle Ristori, par H. Lyonnet; nos
maîtres, par J. Chancel.

Explication des gravures, Echees, Rébus, Revus comique, Petit courrier des Théâtres, Les livres nouveaux; les Sports, par Fernand Fos; Courses, par Archidue; la Bourse, etc., etc.

SUPPLÉMENT

La Femme et le Monde

Le regard de la Femme. — L'art de se meubler. — Petit carnet de « La Femme et le

Monde »; Concours; Le Masque d'or, roman, par

M. Charles Esquier; etc.

Le numéro avec son supplément: 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1522º livraison (1er février 1902).

Fille de Rois, par Pierre Maël. — Les Chiens de guerre, par le colonel Picard. — Les Timbresposte, par Lucien d'Elne. — L'Ouragan, par A. Melandri. — L'instruction moderne en Chine, par H. Norval.

Abonnements: France: Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain 79, Paris, 6°.

LA NATURE. Revue des sciences illustrées, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1497 du ler février 1902.

Conservation des fruits par le froid, par Albert Maumené. — Le pétard colorant, par Henri de Parville. — Les nouveaux ports de Douvres, par Charles Rabot. — Transport d'une chaudière au Transvaal, par L. de Launay. — La formation de la houille comparée à la fabrication de l'alcool, par Ph. Glangeaud — Le tunnel du Simplon, par Jacques Boyer. — Les pommes de terre ; leur mode de formation, par Henri Coupin. — Les motocyclettes en 1902, par H. de Graffigny. — La destruction des rats par l'acide carbonique, par A. Mignot. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 27 janvier 1902, par Ch. de Villedeuil. — Pendule se remontant seule, par Mathieu Planchon.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6° — Sommaire du 2 février 1902.

Vesse Nacla: Courrier du dimanche. — Camille Flammarion: les livres et les jouets. — Georges Olnet: Le brasseur d'affaires (suite). — Jean Aicard: Tata (suite). — Georges d'Esparbés: La Légion étrangère (suite). — Camille Flammarion: Stella (suite). — Henry Grenet: 100 millions (suite). — Félicien Nacla: Dictionnaire rustique (suite). — Petite correspondance.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Fêtes du Carnaval 1902

Extension de la durée de validité des billets

d'Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes du Carnaval 1902, les billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions des Tarifs spéciaux G. V. N° 2 et G. V. N° 102, du Samedi 8 Février inclus au Mardi gras 11 Fevrier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mercredi des Cendres 12 Février.

Les billets de même nature conserverent leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 12 Février. Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gacogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Saltes-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. no 106 (Orléans)

Des biliets d'aller et retour, avec réduction
de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2° et 3°
classes sur les prix calculés au tarif général
d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi
et notamment pour :

Arcachoe, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Sulies-de-Béarn, etc.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

PUBLICATIONS

èditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes. 1° à Paris dans les bureaux de quartier et

1° à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay. Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2° en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes:

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉ-NEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géo-

graphiques 1º DE PARIS à TOURS. Premières 2º DE TOURS à NANTES 3º DE NANTES à LANDERNAU, livraisons et embranchements. d'une D'ORLEANS à LIMOGES 5° DE LIMOGES à CLERMONTcollection FERRAND, avecembranchequi ment de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore. sera 6º DE St-DENIS-près MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal. continuée

Voyage circulaire en Bretagne A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec ce le de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares do réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1 classe et de 50 francs en 2 classe, des billets circulaires, valap es 30 jours comprenant le tour de la presqu'île:

Rinnes, Saint-Malo St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Abray, Quiberon, Vannes, Savenay, le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur pa, tant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du dillet circulaire, et comportant une réduction de 40 O/O, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après

pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre poin qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être

l'accomplissement du voyage circulaire, soit

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

Voyages dans les Pyrénées La Compagnie d'Orléans délivre toute l'appée

des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hisernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pao, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2º ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Begorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (vià Montauban-Cahors-Limoges ou vià Figeac-Limoges).

3º ITINÉRAIRE

Paris, Bordaox, Areachon, Dax, Bayonne, Pao, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Lochon, Toulouse, Paris (viâ-Montauban-Cahors-Limoges on viâ Figeac Limoges).

Du ée de validité : 30 jours Prix des Billets 1re classe 163 fr. 50 c. — 2º classe 122 fr. 506

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Billets d'aller et retour de famille

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. nº 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2º et 3º classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orleans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer on parcours minimom de 300 kilomètres (allef et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de B arn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

